

Vision 2024 :
Avoir l'ambition d'accueillir toutes
ensembles annuellement un million de
citoyen.nes !

Le présent document fait état des objectifs stratégiques du Réseau International des Cités des métiers en cohérence avec l'objet de l'association prévu à l'article 2 des [statuts de l'association Loi 1901](#) qui prévoit :

- de fédérer les Cités des métiers "labellisées" (qu'elles soient opérationnelles ou en projet) ;
- d'assurer le lien avec celles qui sont candidates au label ;
- d'assurer une représentation de ces structures auprès des Institutions nationales et internationales ;
- d'organiser l'échange des pratiques entre les différentes Cités des métiers ;
- de favoriser l'émergence et la conduite de projets communs ;
- d'apporter un appui aux projets de création de plateformes ;
- de favoriser des études ou des actions de communication concernant l'insertion, la formation ou l'activité professionnelles.

Chaque membre de l'association exprime son adhésion sans restriction à la Charte de fonctionnement du label "Cité des Métiers" annexée aux statuts.

Les Cités des métiers sont des **espaces de liberté** permettant aux citoyen.nes de se projeter dans leur **(ré) orientation professionnelle** grâce à une **offre de services** assurée par des **professionnel.les** de **divers horizons partenariaux** (emploi-formation-enseignement-mobilité-entreprenariat).

Le Réseau est composé de **26 Cités des métiers unies** par un **label**, une **Charte**, des **valeurs** et des **défis** à relever. Ensemble, nous accueillons plus de **600.000 usagers par an** dans **6 pays** en Europe.

Missions de l'Association du Réseau

Animer et fédérer le réseau, le **faire grandir** et le **valoriser** tant **en interne** -en assurant le support nécessaire aux fins de formations, échanges de pratiques, partage d'innovations et d'outils, lancement de projets, plate-formes, études et actions de communication communs- que vis-à-vis de **partenaires institutionnels nationaux et internationaux**.

Valeurs et principes fondateurs partagés avec le Label

Être **usager centré** en présentiel (dans des lieux intégrés fixes et/ou mobiles, des tiers-lieux y compris numériques etc.) ET à distance

Répondre aux besoins d'un **territoire** et s'inscrire dans un **maillage territorial**

Assurer pour tout public la **gratuité**, **l'anonymat** et le **libre-accès** sans conditions statutaires de nos services y compris à distance (aménagement raisonnables)

Garantir un **décloisonnement** (de statut, institutionnel, temporel) et des **solutions innovantes**

Être STEMe connectées

Vision

En 2024, les membres du Réseau international des Cités des métiers **accueilleront annuellement - avec leurs centres associés reconnus- plus d'un million de citoyen.nes** afin de faciliter leur (ré) orientation professionnelle en améliorant leur autonomie dans ce cadre.

Les membres du Réseau seront considérés comme des **facilitateurs de transitions professionnelles** à même de relever de manière agile, innovante et qualitative les défis que représentent la transformation digitale et environnementale dans un marché de l'emploi mouvant et plus que jamais incertain.

Cette vision 2024 s'organise autour de trois grands axes du nouveau cadre stratégique du Réseau détaillés ci-dessous :

LES 3 OBJECTIFS STRATEGIQUES DU RESEAU :

1. RENFORCER LE RESEAU ET SES MEMBRES EN TERMES DE POSITIONNEMENT, DE MAILLAGE TERRITORIAL ET DE RECONNAISSANCE Y COMPRIS A L'INTERNATIONAL

Dans un contexte où il existe de plus en plus de dispositifs d'orientation tagués ou labellisés, privés ou publics, il semble primordial aujourd'hui de **promouvoir l'impact social et environnemental des Cités des métiers sur les territoires**. L'évaluation et la promotion de l'impact social et environnemental des Cités des métiers contribueront à **mieux faire connaitre et reconnaître l'utilité sociale des Cités des métiers auprès des publics, des partenaires et des financeurs**. Dans ce cadre, et dans un contexte où encore de trop nombreuses personnes ne disposent pas d'une offre de services proche de leur lieu de vie pour construire leur vie professionnelle, il semble aujourd'hui indispensable **de valoriser les actions de proximité qu'offrent les Centres Associés**.

Il s'agit également de **promouvoir la capacité d'innovation des Cités des métiers** pour adapter leurs services à l'évolution des besoins des publics, des partenaires et du territoire. Il apparaît alors essentiel que le Réseau crée les conditions pour que les Cités des métiers puissent continuer à jouer leur rôle de Laboratoires d'innovations. Dans cette perspective les outils et démarches de communication ont été renforcés et seront poursuivis.

En réponse à ces enjeux, le premier objectif stratégique de la Vision 2024 comprendra les **objectifs opérationnels** suivants :

1.1 Faciliter la capacité d'innovation des Cités des métiers

- 1.1.1 Renforcer les coopérations avec des instituts de recherche, think tank et espaces « labs » (en lien avec les indicateurs d'impact social prévus au point 1.3) ;
- 1.1.2 Faciliter, voire systématiser le partage d'expériences inspirantes et innovantes au sein du Réseau ;
- 1.1.3 Encourager au sein des Cités des métiers, la recherche de synergies entre culture, science, technologie et orientation tout au long de la vie.

1.2 Renforcer le Réseau et son maillage territorial

- 1.2.1 Élargir la couverture territoriale des Cités des métiers pour atteindre 9 pays au niveau européen et nous ouvrir à l'international et en priorité au Continent africain ;
- 1.2.2 Clarifier la couverture territoriale des centres associés et leur accréditation par les Cités des métiers ;
- 1.2.3 Valoriser les actions de proximité qu'offrent les Centres Associés en les intégrant dans la logique des membres du Réseau (indicateurs, projets, outils collaboratifs, etc.) et en définissant un cadre de développement.

1.3 Développer la capacité du Réseau à produire des indicateurs d'impact social (et environnementaux) des Cités des Métiers et de ses centres associés

- 1.3.1 Définir une méthodologie et des indicateurs de suivi permettant l'évaluation de l'impact des actions des Cités des métiers (y compris à travers des outils collaboratifs) ;
- 1.3.2 Renforcer la visibilité sur le site internet du RICDM des activités à haute valeur environnementales et sociales réalisées par les membres du Réseau ;
- 1.3.3 Recenser et valoriser l'action des centres associés.

1.4 Renforcer la reconnaissance à l'international du Réseau dans le domaine de l'orientation tout au long de la vie

- 1.4.1 Renforcer les coopérations avec d'autres réseaux internationaux et européens (ex : LLLP, CEDEFOP, CMATLV, EUROGUIDANCE, etc...)
- 1.4.2 Organiser et participer à des événements internationaux et européens dans le domaine de l'orientation tout au long de la vie
- 1.4.3 Promouvoir et valoriser des initiatives dans le champ de l'orientation tout au long de la vie en Europe

2. SOUTENIR LES CDM DANS L'ÉVOLUTION DES COMPÉTENCES, DES PRATIQUES ET DES OUTILS DES PROFESSIONNELS DANS UN ENVIRONNEMENT SOCIO ÉCONOMIQUE EN MUTATION PERMANENTE

Les échanges de la **Spring School 2021** ont montré l'importance de pouvoir **accompagner les professionnels** de l'orientation tout au long de la vie **dans l'évolution de leurs compétences, pratiques et outils** dans un contexte où les profondes mutations et transitions que connaît notre société impacte la vie professionnelle des publics.

Les professionnels des Cités des métiers et de l'orientation tout au long de la vie doivent aujourd'hui faire évoluer leurs compétences face à **l'accélération de l'usage du numérique** dans leurs pratiques quotidiennes. Face à **l'impact de la pandémie** sur l'économie et le marché du travail, les professionnels de l'orientation sont aujourd'hui amenés à faire évoluer leurs pratiques et compétences face à des nouvelles situations, des nouveaux besoins et des nouvelles problématiques formulés par les publics qui leur sont encore peu ou mal connus. Face à l'offre exponentielle de conseils, d'accompagnements, de formations pour construire sa vie professionnelle, les professionnels ont un **rôle majeur dans le traitement et la synthèse des informations et des opportunités disponibles pour apporter des réponses individualisées à chaque situation et chaque personne**. Les contributions lors

de la Spring School ont par ailleurs montré l'importance de renforcer les compétences des professionnels en termes de **coopération multi-partenaire**.

Les professionnels des Cités des métiers devront par ailleurs pouvoir **orienter et guider les publics de façon prospective face à la transformation des métiers et du travail** causée par l'accélération des **transitions écologiques, numériques et démographiques**. Il est par conséquent essentiel de retrouver des **synergies entre culture, science, technologie et orientation tout au long de la vie**.

Face à ces enjeux, le Réseau doit pouvoir réaffirmer des **essentiels** qui lui sont chers : la **mutualisation** et **l'échanges de pratiques, l'apprentissage entre pairs** et la dimension apprenante. L'association du Réseau doit quant à elle poursuivre son rôle premier d'animation du Réseau qui doit permettre notamment la montée en compétences de ses professionnels.

Au regard des enjeux d'animation du Réseau tel qu'attendu d'une tête de Réseau pour ses membres, il est primordial de consolider et faire évoluer le modèle économique de l'association.

En réponse à ces enjeux, le deuxième objectif stratégique de la Vision 2024 comprendra les **objectifs opérationnels** suivants :

2.1. Consolider et faire évoluer le modèle économique de l'Association du Réseau

- 2.1.1. Diversifier les sources de financements (ex : subventions de fonctionnement, financement innovation sociale, action système FSE+, fondations) ;
- 2.1.2. Préserver voire pérenniser et consolider les sources de financements actuelles (ex : Erasmus+, cotisations, formation conseil en Cité des métiers).

2.2. Renforcer, structurer et développer les actions de professionnalisation au sein du Réseau

- 2.2.1. Adapter les ressources et les supports pédagogiques existants à l'évolution des pratiques et des compétences (ex : mise à jour des guides et des formations en fonction de l'évolution des pratiques et des compétences, etc)
- 2.2.2. Développer et mutualiser de nouvelles ressources, de nouveaux outils et de nouveaux programmes de formation adaptés aux besoins des professionnels des Cités des métiers ;
- 2.2.3. Structurer les actions de professionnalisation (ex : constitution d'équipes de formateurs, mise en place de processus de certification)

2.3. Favoriser la mutualisation de ressources et d'outils collaboratifs

- 2.3.1. Développer la fonction ressource avec des productions de type « boîte à outils » ;
- 2.3.2. Favoriser la mutualisation de ressources documentaires et numériques (ex: guide principes, guide matériel informatique, collection de pratiques inspirantes, JAE, ebooks, bases de données créa type kompass, xerfi).

3. ECOURAGER LES SYNERGIES AVEC DES PARTENAIRES A VOCATION NATIONALE, EUROPEENNE ET INTERNATIONALE A MEME DE REpondre AUX BESOINS DES TERRITOIRES (ex : Worldskills, LLL, AEF, Openclassroom, Fondation Orange etc.)

Malgré les partenariats existants, le Réseau doit d'avantage se rapprocher d'acteurs à vocation nationale, européenne ou internationale avec qui des actions et des accords-cadres peuvent être mis en place pour répondre à des enjeux et des besoins du territoire. **Le Réseau doit construire ses actions et son positionnement de façon décloisonnée et agile en nouant des partenariats à plusieurs échelles**, sur des thématiques et des enjeux différents et avec des acteurs de divers horizons. Aujourd'hui, de nombreux experts préconisent de décloisonner et rapprocher l'orientation et l'apprentissage tout au long de la vie. Le décloisonnement des dispositifs et des acteurs y compris aux échelles européennes et internationales est aussi un enjeu majeur. Ces éléments ont été rappelés à plusieurs reprises lors de la Spring School 2021.

Le Réseau International des Cités des métiers entend par conséquent **élargir son champ de coopération et contribuer au décloisonnement des dispositifs, des échelles et des acteurs** liés de façon directe ou indirecte aux enjeux en matière d'orientation tout au long de la vie. Les synergies et les coopérations doivent être construites à plusieurs niveaux pour répondre à tous les besoins des Cités des métiers et des territoires.

En tant que tête de Réseau, l'association devra pouvoir **assurer la mise en place d'accords-cadres** à différentes échelles **pour permettre aux Cités des métiers de développer de nouveaux services, de nouveaux projets et d'avoir accès à des ressources et des outils pour le développement de leurs activités au bénéfice des usagers.**

Le Réseau devra également nouer des coopérations plus opérationnelles avec des experts et des acteurs spécialisés afin de permettre aux Cités des métiers de bénéficier d'une expertise externe dans les réflexions liées au développement de leur activité. Ces coopérations opérationnelles aboutiront également à la mise en œuvre de **projets européens** qui répondent aux besoins des Cités des métiers. Ces coopérations permettront également de valoriser et partager l'expertise des Cités des métiers et du Réseau en intégrant à des groupes d'experts européens dans le champ de l'orientation tout au long de la vie.

Enfin, dans la suite de la Spring School 2021, il est indispensable de **nouer des liens plus étroits avec la Commission Européenne et les institutions européennes** pour que le Réseau et ses membres puissent contribuer de façon plus directe aux objectifs du nouveau plan d'action du Socle Européen des Droits Sociaux ainsi que le Green Deal et l'Agenda des Compétences.

En réponse à ces enjeux, le troisième objectif stratégique de la Vision 2024 comprendra les **objectifs opérationnels** suivants :

3.1. Au regard des opportunités et partenariats développés à l'échelle des territoires, favoriser la mise en place d'accords à l'échelle du Réseau qui bénéficient à l'ensemble des membres

- 3.1.1. Faciliter l'accès des Cités des métiers à des ressources et aux outils nécessaires à leur activité (ex : abonnements groupés ou à prix réduits comme JAE, Parcouréo, accès à la plateforme Skills Build, etc.) ;
- 3.1.2. Permettre aux Cités des métiers de saisir de nouvelles opportunités de projets et de financements (ex : AAP PIC 100% inclusion, Fondation Orange) ;
- 3.1.3. Favoriser la création de nouveaux partenariats pour les Cités des métiers (ex : accord cadre pour la mise à disposition de nouveaux conseillers CEP)

3.2. Favoriser la mise en place de coopérations opérationnelles avec des acteurs spécialisés

- 3.2.1. Impliquer des acteurs spécialisés dans des espaces de réflexions, d'échanges et de formation avec les Cités des métiers
- 3.2.2. Mettre en œuvre des projets européens qui répondent aux besoins des Cités des métiers
- 3.2.3. Intégrer des groupes d'experts européens (ex : Careersnet du Cedefop ou Nice Fondation)

3.3. Nouer des coopérations plus étroites avec la Commission Européenne et les institutions européennes (notamment dans le cadre de la mise en place du plan d'action du Socle européen des droits sociaux, du Green Deal et de l'Agenda des Compétences)

- 3.3.1. Participer à des temps de concertations et d'échanges organisés par la Commission Européenne (DG Emploi et autres Directions)
- 3.3.2. Organiser des rencontres et initier des coopérations avec des institutions encore inconnues (ex : Agence européenne pour l'environnement, ESPON, DG emploi, institutions en lien avec le numérique)
- 3.3.3. Associer les institutions européennes aux actions et événements du Réseau et de ses membres (ex : organiser des événements en Spring School et hors Spring school en lien avec les objectifs et enjeux du Green deal, Agenda des compétences et Socle Européen des droits sociaux, valoriser des initiatives des Cités des métiers en lien avec les objectifs de ces politiques, montrer dans ce cadre l'expertise et le rôle clé des Cités des métiers pour répondre à ces objectifs, associer des organismes de la Commission tels que CEDEFOP à des projets)

3.4. Développer l'ensemble des fonctions liées aux missions de l'association du Réseau International des Cités des métiers

- 3.4.1. Consolider et renforcer l'équipe de coordination
- 3.4.2. Créer les conditions nécessaires au développement d'activités de communication
- 3.4.3. Faciliter l'organisation des déplacements et des missions de l'équipe de coordination